

QUESTIONS À... **Laurence Comparat**,  
adjointe au maire de Grenoble (38), présidente d'Opendata France

« L'OPEN DATA EST UNE OPPORTUNITÉ  
D'AMÉLIORER LE SERVICE PUBLIC »



© Ville de Grenoble

**Moins de 10 % des collectivités concernées sont passées à l'open data. Comment accélérer ?**

Nous passons un cap : en un an, on a gagné autant de collectivités open data que sur les cinq années précédentes. Il va y avoir un effet boule de neige. On peut miser sur les dynamiques mises en œuvre par les structures de mutualisation, les métropoles mais aussi Etalab qui facilitent les aspects techniques de l'open data : plateformes, outils, etc. L'open data est une obligation, mais c'est surtout une opportunité d'améliorer le service public avec des gains qu'il faudrait sans doute mieux mesurer.

**Comment mobiliser les éditeurs de logiciels ?**

Il y a plusieurs approches possibles. Faut-il des normes ou des obligations réglementaires imposées par le haut ? Je n'en suis pas certaine. Il faut partir des besoins du terrain. Avant la mise à disposition des données au public, nous avons besoin d'échanger des données en interne, car les premiers bénéficiaires de l'open data sont les services. Un dialogue avec les éditeurs est donc

indispensable, ce qu'Opendata France a entamé avec une douzaine d'entre eux. On peut ensuite miser sur la commande publique afin que tous les éditeurs s'adaptent à nos obligations open data.

**L'open data a cependant besoin de normes...**

C'est un enjeu central qui conditionne l'interopérabilité des systèmes d'information et la possibilité de changer de prestataire (notion de portabilité). C'est ce qui nous a conduit à proposer un « socle commun de données » – évolutif – qui définit des jeux de données normalisées, que toutes les collectivités peuvent ouvrir sans se poser la question du format, des métadonnées...

**Comment mesurer les bénéfices de l'open data ?**

Avant même de connaître les gains économiques de l'open data, nous rencontrons aujourd'hui des difficultés pour savoir qui réutilise les données publiques. Pour dépasser cet effet « bouteille à la mer », nous avons décidé de lancer un observatoire pour mieux comprendre les pratiques et valoriser toutes les formes de réutilisation.

# Open data : ouvrir les données publiques, pourquoi, comment ?

Sur les 3 500 collectivités concernées par l'obligation d'ouverture de leurs données, à peine 5 % sont passées à l'open data. Pour satisfaire à cette obligation, elles peuvent désormais s'appuyer sur des ressources et des outils mutualisés. Il leur reste à construire une stratégie open data en phase avec les besoins de leur territoire.

Les communes n'ont plus que six mois pour mettre en œuvre l'ouverture des données publiques imposée par la loi aux communes de plus de 3 500 habitants (ou 50 agents). Une obligation qui n'est pas totalement nouvelle puisque les collectivités sont, depuis la loi Cada de 1978, tenues de donner accès à certains documents administratifs. La loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique introduit une nouveauté : l'obligation de mettre à disposition des données numériques réutilisables par des machines. Car au-delà de l'amélioration de la transparence démocratique, c'est bien la possibilité de manipuler les données et de créer de nouveaux usages qui est la finalité de ce texte. « Le premier bénéfice de l'open data est pour les agents », constatent à l'unisson

les collectivités qui ont participé à l'expérimentation « Opendata locale » dont les résultats ont été dévoilés mi-février, à Paris. Ne plus avoir à quémander l'agenda culturel géré par la communication pour permettre au service enfance de planifier les sorties scolaires, bénéficier d'une source unique et à jour pour les horaires des services publics, trouver facilement l'ensemble des délibérations... L'accès centralisé à ces informations bénéficie autant aux agents qu'aux entreprises et aux citoyens. En téléchargeant des données structurées sur le portail de la collectivité, ces derniers pourront, par exemple, analyser la féminisation des conseils municipaux et la startup enrichira son application de mobilité en géolocalisant l'ensemble des places de stationnement avec les tarifs associés.

Si le « pourquoi ouvrir les données » ne fait plus débat, le « comment » suscite encore de nombreuses questions, car la loi n'a pas prévu de ressources supplémentaires pour permettre aux collectivités d'exercer cette nouvelle mission. Le mot-clef de l'expérimentation Opendata locale est donc sans surprise « mutualisation ». « L'open data dans son coin n'a pas d'avenir, l'approche doit être à minima intercommunale quand la collectivité ne peut pas s'appuyer sur une structure de mutualisation existante. Nous avons par ailleurs cherché à mutualiser, à l'échelle nationale, tout ce qui pouvait l'être », explique Jean-Marie Bourgogne, délégué général d'Opendata France, dont l'association a piloté Opendata locale. C'est ainsi que plusieurs groupes de travail, associant Etalab, Opendata France et les collectivités pilotes, ont élaboré des guides méthodologiques, fiches pratiques, modules de formation et bibliothèques de ressources désormais en libre accès sur internet.

Parmi les points de vigilance qui ont émergé de l'expérimentation, la nécessaire articulation de l'open data avec le

renforcement de la protection des données personnelles prévu par le règlement européen qui entrera en vigueur le 25 mai prochain. Une contrainte relativisée cependant par Opendata France qui fait remarquer qu'une grande partie des données communales (équipements, infrastructures, géographie...) ne sont pas « personnelles » et donc pas concernées par la législation. Par ailleurs, en obligeant les collectivités à nommer un délégué à la protection des données (DPD), le règlement général sur la protection des données (RGPD) pourrait même créer des synergies car celui-ci sera bien placé pour piloter l'open data (lire la fiche p. 56).

Si les ressources mutualisées peuvent permettre à l'open data de démarrer, un changement d'approche s'avère nécessaire pour accélérer. Deux pistes complémentaires sont étudiées pour massifier les publications sans surcharger pour autant les collectivités. D'une part, l'État collecte de très nombreuses données locales – population, économie, tourisme, information géographique... – avec l'objectif de les publier en open data pour

**219**  
collectivités

ont ouvert leurs données, début 2018. Parmi celles-ci, 163 collectivités ont leur propre portail, 37 collectivités utilisent exclusivement le portail data.gouv.fr. Au total, 23 000 jeux de données sont accessibles. Les trois thématiques les plus présentes sont : territoire (32 %), administration (28 %), culture, sport, loisirs (17 %). (Source : Opendata France).

l'ensemble des communes. Le portail data.gouv.fr permet d'ores et déjà d'accéder à une dizaine de jeux de données de l'INSEE et du ministère des Finances pour l'ensemble des communes, et il devrait être enrichi dans les mois à venir. D'autre part, « il faut travailler avec les éditeurs de logiciel pour les inciter à créer un "bouton open data" au sein des applications métier des collectivités », explique Jean Marie Bourgogne. Un bouton qui pourrait accroître considérablement le volume des données disponibles. Pour le moment, l'association Opendata France travaille avec une douzaine d'éditeurs pour normaliser les jeux de données, garantir leur interopérabilité et leur compatibilité avec la réglementation sur les données personnelles. Un processus qui pourrait s'accélérer si les communes intègrent des clauses open data aux marchés d'acquisition de logiciels et qui, s'il était mené à son terme, permettrait aux collectivités de se libérer du travail de « moissonnage » des données pour se concentrer sur le développement des usages.

Olivier DEVILLERS

# Open data : les points clés et les réflexes pour une bonne démarche

L'ouverture des données publiques nécessite un pilote et la mobilisation des services de la collectivité autour d'un projet.

L'ouverture des données publiques est une obligation légale. Elle doit surtout être perçue comme une opportunité à saisir pour développer la transparence de l'action publique et accélérer la transformation numérique des territoires. En travaillant en « mode projet », avec des objectifs précis, la collectivité facilitera le lancement de la démarche. Mais un open data « durable » implique la mise en place d'une organisation adéquate.

## 1 Désigner un pilote

La délibération de la collectivité n'est pas indispensable au lancement du projet mais elle lui permettra d'asseoir sa légitimité car l'open data impacte l'ensemble des services. Au-delà de l'affichage des objectifs de l'ouverture (démocratie locale, innovation...), cet acte définira les moyens techniques alloués et le service pilote. Le profil de l'agent choisi pour exercer cette mission devra allier un appétit pour le numérique, des connaissances juridiques de base et, surtout, un sens de la négociation. Les communicants, les juristes (notamment en charge des données personnelles) et les informaticiens forment le gros des profils mais on trouve aussi des comptables ou des personnes en charge de l'information géographique.

## 2 Cartographier les données existantes

Les données numériques, produites par des applications, par les services voire par les citoyens sont nombreuses dans les collectivités. Il faut tout d'abord réaliser un état des lieux des données potentiellement publiables. La ville de Saint-Malo (35) a ainsi listé tous les jeux de données disponibles avec plusieurs critères associés : un nettoyage préalable des données est-il nécessaire ? Quel est leur potentiel

### Mettre en place une démarche



de réutilisation eu égard aux téléchargements observés sur les portails open data existants ? Les données présentent-elles une sensibilité particulière ? Soumis aux élus, ce tableau a permis de lancer une démarche qui s'est structurée au fil de l'eau. Ces mises en ligne suscitent (ou non) un intérêt, génèrent des demandes supplémentaires et la collectivité avance ainsi petit à petit dans sa démarche open data. À défaut de pouvoir mobiliser des ressources pour réaliser cet inventaire, la collectivité peut commencer par publier les données du « socle commun » élaboré par Opendata France : délibérations, marchés publics, subventions, équipements publics, liste des prénoms donnés à l'état civil, adresses... Si ce socle n'a pas de valeur réglementaire, il contribue à la massification des usages à l'échelle nationale.

**346**

c'est le nombre d'applications mobiles et projets réutilisant des données publiques. (Source : Opendata France).

## 3 Identifier les exceptions

Seules les données communicables, au sens de la loi CADA, peuvent être publiées. Sont exclues du champ de l'open data les données touchant à la sécurité nationale ou couvertes par les différents secrets légaux et les données personnelles. Sur ces dernières, il convient d'être vigilant, car la publication de données personnelles passe par le consentement des citoyens sur une finalité d'usage déterminée. Lorsqu'il y a des données nominatives, la CNIL invite à les anonymiser, par suppression ou noircissement, ou à « pseudonymiser » ces fichiers. Une manipulation assez simple pour un fichier sous forme de liste nominative qui peut s'avérer plus complexe pour certains documents (les délibérations où la présence de données nomi-



Avis d'expert

**Armelle Gilliard**, experte en open data et innovation territoriale

« RECOURIR AU JEU POUR UNE MISE EN SITUATION »

« Les présentations magistrales sur la réglementation, les objectifs et les outils de l'open data montrent vite leurs limites. Elles ne sauraient suffire à mobiliser une collectivité dans la durée sur un sujet qui n'est en fait qu'un levier pour mener à bien des politiques publiques. Pour former les collectivités, l'usage d'un jeu sérieux comme celui conçu dans le cadre du projet "Opendata locale" concilie transmission de connaissances, expérience collective et perception des opportunités de l'open data. Nous avons élaboré trois premiers scénarios sur trois thématiques propices à l'open data : tourisme, mobilité et culture. La formation cible un large public : DSI, communicants,

animateurs numériques... Elle part d'un problème à résoudre comme, par exemple, le développement des formes de mobilités vertueuses sur une zone d'activités. Les participants, via le jeu de rôle "Les explorateurs des données territoriales", vont ensuite être amenés à découvrir les étapes clés d'une démarche d'ouverture des données, les acteurs à embarquer, les forces et faiblesses de leur territoire. Quelles données existent ou font défaut ? Quelles actions et outils techniques mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ? Des questions qui se retrouvent dans tous les projets open data et permettront aux participants d'acquiescer les bons réflexes. »

natives est aléatoire). Des solutions logicielles existent (Amnesia ou Anonymiser) pour automatiser cette tâche. Les collectivités doivent surtout éliminer les données dites « sensibles », c'est-à-dire touchant à l'intimité d'une personne physique (santé, par exemple). Enfin, pour certaines données non nominatives (consommation électrique des habitants), la CNIL exige leur publication à la maille du quartier pour ne pas permettre de ré-identifier les consommateurs.

## 4 Privilégier des formats normalisés

L'open data vise à faciliter les réutilisations des données par des tiers et des machines. Un impératif qui impose à la collectivité de choisir des formats interopérables et des architectures de fichiers standards.

Ces choix déterminent la qualité d'un jeu de données et son potentiel de réutilisation. « La principale limite aux initiatives open data des collectivités précurseurs est l'hétérogénéité des formats et de la manière dont sont organisées les données », reconnaît Jean-Marie Bourgogne, délégué général d'Opendata France. Dans ce domaine, le diable se cache souvent dans les subtilités des tableurs. Virgule mal placée, cellules fusionnées, absence de date..., autant de détails qui font perdre du temps aux réutilisateurs de données publiques. Pour organiser leurs données, les collectivités peuvent s'appuyer sur diverses normes comme celles définies par l'Afnor, l'INSEE, La Poste ou Inspire (données géographiques). Elles peuvent aussi solliciter les associations spécialisées (tourisme, mobilité...) et s'informer

**5%**

c'est le taux de collectivités concernées par la loi Lemaire qui sont passées à l'Open data (Source : Opendata locale).

sur les sites de la communauté open data (lire ci-dessous).

## 5 Choisir la licence et la plateforme de diffusion

La diffusion des données, même à titre gratuit, impose un cadre juridique que le législateur a souhaité le plus simple possible pour faciliter les réutilisations. De fait, les collectivités ont le choix entre deux licences, la licence dite « ouverte », qui n'impose que la mention de la paternité des données, et la licence ODbL qui implique un repartage des données à l'identique en cas d'adaptation des données (1). Une licence s'applique à un jeu de données particulier et peut donc différer d'un jeu à l'autre. Dans tous les cas, la gratuité est imposée par la loi, l'usage d'une redevance étant limité à un nombre très restreint d'acteurs. La collectivité doit ensuite choisir un mode de diffusion des données. Elle peut le faire via son site internet à moindre coût ou recourir à une plateforme mutualisée à l'échelle intercommunale, départementale ou régionale, pour bénéficier de fonctionnalités évoluées (lire ci-contre). Elle peut enfin les publier, gratuitement, sur la plateforme data.gouv.fr, à l'instar de Nevers (58).

## 6 Animer la politique open data

Une fois les données publiées, il s'agit de susciter des réutilisations. L'organisation d'événements open data associant développeurs et entreprises contribuera à mobiliser les acteurs locaux. À Digne-les-Bains (04), une « cartopartie » répertorie les entreprises d'une zone d'activités. À Carcassonne (11), la ville a organisé un « hackathon » – compétition de développeurs – afin de réfléchir aux outils numériques à développer pour attirer, en centre-ville, les touristes qui ne visitent que la citadelle, située en périphérie. Des projets menés avec des partenaires tels que des écoles informatiques – Simplon à Carcassonne – ou des associations spécialisées – Open Street Maps, Regards citoyens, Libertic à Dignes – qui allient sensibilisation à l'open data et réalisations. La politique d'animation gagnera cependant à être coordonnée à un niveau intercommunal, départemental ou régional pour maximiser les retombées. **O. D.**

(1) Lire la fiche parue dans Maires de France, n° 355, mars 2018, p. 57.

# Côtes-d'Armor : Dat'Armor aide les communes à ouvrir leurs données

Au-delà de la mise à disposition d'une plateforme, le conseil départemental anime la communauté open data.

En 2014, le conseil départemental lance son portail Dat'Armor pour offrir la possibilité à toutes les collectivités costarmoricaines de publier leurs données gratuitement. Une initiative visant à simplifier la publication des données pour les communes et à proposer un seul point d'entrée aux réutilisateurs. « L'argument technique n'est cependant pas suffisant pour motiver les communes et EPCI à passer à l'open data. Le département – c'était avant les obligations de la loi Lemaire – a donc décidé de lier les bénéfices des contrats de territoire proposés aux collectivités à la signature d'une charte intégrant la publication de données », raconte Dominique Baron, en charge de l'Open data au conseil départemental des Côtes-d'Armor. Une charte dont l'adoption passe par une délibération qui permet d'assurer un portage politique à l'ouverture des données.

Au-delà de la charte, le chargé de mission doit convaincre sur un sujet qui reste perçu comme abstrait. Pour aider les communes à publier leurs premiers jeux de données, Dat'Armor propose des modèles de fichiers – prêts à remplir par les communes – qui mélangent des données de transparence (liste des élus, subventions aux associations...) et celles susceptibles de générer un usage pratique pour les intérêts des habitants (menu des cantines scolaires, localisation des défibrillateurs, tarifs municipaux).

« Il faut ensuite que quelqu'un se charge de publier les données. Dans la totalité des collectivités armoricaines, c'est une personne qui porte d'autres dossiers. On trouve cependant des profils très variés, l'essentiel étant de s'appuyer sur un agent motivé, à l'aise avec l'informatique », explique le chargé de mission, soulignant que les profils « système information géographique », assez courants, ont un peu



© Ville de Saint-Brieuc

**Des agents volontaires de la ville et de l'agglomération de Saint-Brieuc ont participé à la journée « Remix ta collectivité », le 30 janvier, afin de réfléchir aux projets ou services qui pourraient être développés grâce à l'open data.**

**En savoir +**  
<http://datarmor.cotesdarmor.fr/>

de mal à sortir de leur domaine métier. Début janvier, 18 communes sur les 36 concernées par l'obligation légale, et 7 intercommunalités sur 9 avaient commencé à ouvrir leurs données et on dénombrait près de 200 jeux de données disponibles en téléchargement sur le portail Dat'Armor. Un chiffre jugé « satisfaisant » eu égard aux échéances légales mais qui doit être encore consolidé. L'open data reste encore mal compris des services, qui voient dans cette obligation du « travail en plus » sans en voir réellement les bénéfices. Le risque est aussi que

les correspondants open data des petites communes, dont ce n'est pas le cœur de métier, se démotivent et « oublient » de mettre à jour les données publiées. Face à ces risques, Dat'Armor s'appuie ainsi sur le syndicat mixte Mégalis Bretagne et des collectivités pilotes comme Rennes Métropole. Ces entités défrichent les sujets (marchés publics, mobilité...) et sont souvent de bon conseil pour résoudre des défis techniques ou juridiques. La mutualisation concerne aussi la communication et l'organisation d'événements (lire ci-dessous). **O. D.**

## Des hackathons boostent les usages

Dat'Armor organise des « hackathons » ou marathons de développeurs pour favoriser les réutilisations des données locales. Sur trois jours, l'événement mobilise les collectivités et les entreprises du territoire pour imaginer des applications concrètes afin de valoriser l'information touristique, favoriser

la multimodalité ou développer le lien social. Ces hackathons permettent aussi de croiser des données publiques avec des données privées. Une application sur la mobilité gagnera par exemple en pertinence en intégrant les données de la SNCF, du covoiturage, des transports maritimes, etc.

# Pas d'open data durable sans normes et automatisation

Soutenue par la région Occitanie, Castelnaudary (Aude, 12 000 habitants) a commencé à publier des données. Se pose désormais la question de leur pérennité.

C'est en septembre 2016 que Castelnaudary s'est lancé dans l'open data. « La ville avait été sollicitée par la région Occitanie pour participer au projet "Open Data Lab", dont le but était de créer des outils méthodologiques pour aider les petites collectivités à passer à l'Open data », explique Denis Bouilleux, élu en charge du numérique. Une délibération facilement adoptée car « les élus, comme les services, n'ont pas eu de difficultés à être convaincus de l'intérêt d'ouvrir les données publiques ».

Très vite, moyennant un léger travail de reformattage, plusieurs jeux de données ont été publiés sur le site internet de la ville et sur le portail gouvernemental data.gouv.fr. Places de stationnement réservées, localisation des bâtiments publics, emplacement des espaces de tri sélectif ou des défibrillateurs..., la mairie a privilégié des informations géographiques pouvant être reprises sur des interfaces cartographiques comme Open Street Map ou des applications mobiles. « Des données que nous avons aussi sélectionnées parce qu'elles étaient disponibles immédiatement et faciles à mettre à jour », précise Denis Bouilleux. Car le problème de Castelnaudary, comme dans la plupart des petites villes, est celui du « manque de compétences et de moyens financiers ». La collectivité n'a pas en effet de service informatique à proprement parler. C'est le responsable des finances qui, parallèlement à cette mission qui l'occupe presque à temps plein, gère l'informatique. Et il n'a aucune compétence en matière de data et de développement. « Pour aller plus loin dans l'ouverture des



© Ville de Castelnaudary

**La mairie a privilégié la mise à disposition de données pour localiser, par exemple, des bâtiments publics. Ici, son pôle administratif regroupant notamment la CAF, la CPAM, le pôle emploi, la médiathèque...**

**Contact**  
mairie de Castelnaudary.  
Tél. 04 68 94 58 00.

données et, surtout, pérenniser la démarche, il faut revoir les processus », explique l'élu qui représente, avec Digne-les-Bains, les petites collectivités au sein d'Opendata France. Concrètement, il souhaiterait des directives plus claires de la part de l'État sur les données prioritaires à libérer. L'élu, qui est également salarié chez un éditeur du secteur collectivités, aspire ensuite à ce que la dizaine d'applications métier (enfance, voirie, cimetières...), qui équipe la ville, génère automatiquement des données en open data. « Les éditeurs peuvent intégrer une fonction open data à leur logiciel mais il nous faut des normes nationales pour que les jeux de données soient homogènes et facilement réutilisables », souligne-t-il. Par ailleurs, il estime que beaucoup de données communales sont aujourd'hui collectées par l'État, notamment via les procédures dématérialisées. Le processus de publication de ces données a déjà commencé avec plusieurs bases (dont celles de l'Insee et de l'IGN) mais il mériterait d'être amplifié. **O. D.**

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Sites internet

**www.opendatalocale.net** propose des fiches pratiques et un guide méthodologique pour faciliter la mise en œuvre de l'open data dans les petites collectivités.

**www.opendatafrance.net** : l'association soutient les collectivités engagées activement dans une démarche d'ouverture des données publiques.

**www.observatoire-opendata.fr**  
**www.data.gouv.fr** : portail gouvernemental, il permet aux collectivités d'y publier gratuitement leurs données. On y trouve aussi un blog et l'actualité des réutilisations.

**https://references.modernisation.gouv.fr** est un site dédié aux référentiels informatiques qui s'imposent aux administrations.

### Glossaire

**API** : interface de programmation, facilite la diffusion des données entre un portail de données publiques et n'importe quel site ou application mobile.

**Licence** : contrat qui précise les conditions de réutilisation d'un jeu de données (lire la fiche parue dans *Maires de France*, n° 355, mars 2018, p. 57).

**Métadonnée** : information descriptive d'un jeu de données (date, licence...).

**Réutilisation** : désigne toutes les formes d'usage des données publiques, qu'elle soit visuelle ou via un site internet ou une application mobile.

**Socle commun de données** : facultatif, il désigne un ensemble de jeux de données à publier en priorité et vise à harmoniser les données publiées.

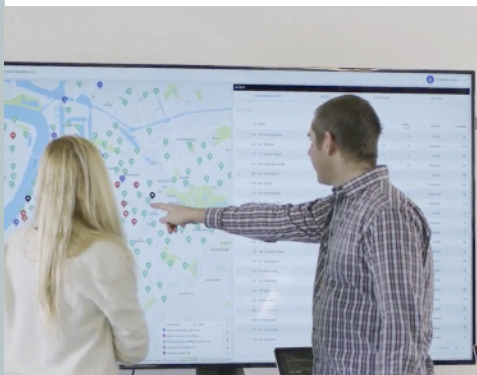
### Ouvrages

• *Le big data des territoires : les nouvelles stratégies de la donnée au service de l'intérêt général*, de Jacques Priol, FYP Éditions, 2017.

• *Open data – ouverture, exploitation, valorisation des données publiques*, de Vincent Kober, Territorial éditions, 2017.

# Les travaux pratiques de l'open data

Infographie, application ou cartographie..., les possibilités de réutiliser les données publiques sont multiples et concernent tous les usagers : journalistes, entreprises, habitants ou services internes des collectivités.



## BORDEAUX (33) Mobilité

### UN TEMPS DE PARCOURS PRÉDICTIF CALCULÉ GRÂCE AUX DONNÉES DE LA MÉTROPOLE

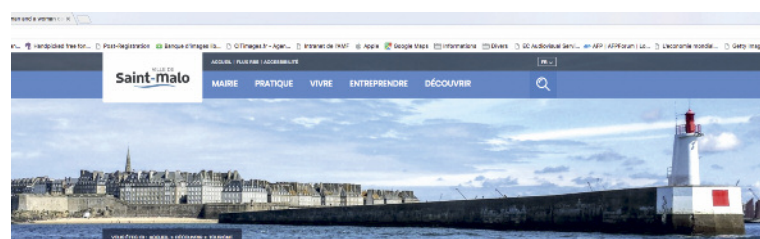
La société **Quic** utilise les données de mobilité en temps réel ouvertes par la métropole bordelaise en 2012. Les données sur la circulation, les vélos en libre-service et les parkings ont permis à la startup de concevoir un algorithme prédictif. Un habitant peut ainsi comparer le temps de parcours en transport en commun au temps de déplacement en voiture augmenté du délai estimé pour trouver une place de stationnement. Ces calculs prédictifs ont été intégrés à l'application d'aide à la mobilité déployée par la métropole.

## SAINT-MALO (35) Tourisme

### OÙ TROUVER LES BATEAUX EN PARTANCE POUR LA ROUTE DU RHUM ?

La ville de Saint-Malo accueille depuis 1978, tous les quatre ans, le départ de la route du Rhum, une course transatlantique de notoriété internationale. Pour son édition 2014, la commune, qui avait déjà lancé sa démarche open data, a eu l'idée de mettre en ligne la localisation des

91 bateaux dans le port. Des données rapidement repérées par les « voileux » et la presse quotidienne régionale qui ont créé un pic de requêtes sur le portail open data de la ville, fournissant une belle illustration d'une réutilisation « inattendue » des données.



## ANGERS LOIRE MÉTROPOLE (49) Réseaux

### UNE CARTE INTERACTIVE DU RÉSEAU EAUX USÉES ET ASSAINISSEMENT



informatique d'une entreprise de BTP locale a décidé d'en faire une carte interactive accessible à tout le monde. Cet outil offre aux professionnels la possibilité de connaître le réseau existant et de préparer aux mieux leur intervention.

L'agglomération a décidé de mettre en open data toutes les données sur ses réseaux d'assainissement : tracés, caractéristiques techniques, positionnement des bornes incendies, emplacements des regards de visite... Le responsable

## NEVERS (58) Accessibilité

### UNE CARTOGRAPHIE PMR ÉVOLUTIVE

Au sein de l'agglomération, seule la ville-centre était dotée d'une cartographie pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Son extension à tout le territoire a nécessité un rapprochement des services (SIG, informatique, voirie...) pour répertorier les emplacements de parking et normaliser les données. Les acteurs privés (grandes surfaces, résidences privées, commerces...) ont été sollicités pour compléter le recensement. Les données, publiées sur le portail data.gouv.fr, peuvent être reprises par des applications d'aide à la mobilité.

## PLOÉZAL (22) Cantines

### LE MENU DES CANTINES SUR SON MOBILE

Les menus des cantines scolaires font partie des informations dont les habitants sont friands. Ces données ont fait l'objet de nombreuses réutilisations. Le village de Ploézal utilise l'application **QuiDitMiami!** conçue à l'origine avec les données open data de la ville de Toulouse. Une application désormais utilisable par toutes les communes, financée par la publicité, qui a contribué à la normalisation des données sur les cantines.



## AIGLUN (04) Économie

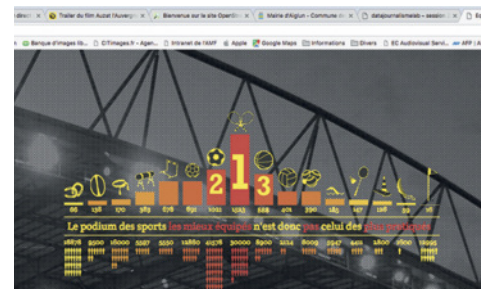
### LOCALISER LES ENTREPRISES DE LA ZA



À Aiglun, près de Dignes-les-Bains, une « cartopartie » organisée avec l'appui d'associations promouvant l'open data a permis d'améliorer les informations disponibles sur les entreprises de la zone d'activités « Espace Bléone ». Une liste à jour des entreprises a été établie et leur localisation exacte indiquée sur le site cartographique libre Open Street Maps.

## GIRONDE Transparence

### DES DATAVISUALISATIONS PÉDAGOGIQUES



L'Institut de journalisme de Bordeaux Aquitaine forme ses étudiants au « data journalisme ». Les données publiques locales sont régulièrement utilisées pour faire travailler les élèves. La datavisualisation permet de rendre accessibles à tous des enjeux territoriaux, de manière illustrée, ludique et éventuellement interactive. Ici, une infographie interactive sur les 16 sports les plus pratiqués, réalisée à partir des données ouvertes du département de la Gironde. <http://www.2012.datajournalismelab.fr/wp-content/uploads/equipementsportifs/index.html>